

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE707

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 15

Rédiger ainsi l'article 15 :

« Le chapitre Ier du titre III du livre III du code rural et de la pêche maritime est abrogé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend supprimer l'autorisation d'exploiter afin de faciliter l'installation en agriculture et de respecter la liberté d'entreprendre et le droit des propriétaires fonciers.